

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 08/04/2019

Date de convocation : 02 avril 2019

Date d'affichage : 02 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 08 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du presbytère, sous la présidence de Monsieur Blot Jean-Pierre, Maire.

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal		X	Mme BONEFAES
BLOT Jean-Pierre	X		
BOLLÉ Patricia	X		
BONEFAES Martine	X		
BORIE Christophe	X		
FEVRE Frédérique		X	Mme GRAS
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
GUIDET Sébastien	X		
JUPIN Cédric		X	M. BORIE
LEFEBVRE Jean-Pierre	X		
LEFEBVRE Laëtitia		X	M.GATTE
PEPOZ Jean-Marie	X		
VAILLANT Claude	X		
VINCENT Lysiane	X		

Secrétaire de séance : M. Christophe GATTE

Auxiliaire : Mme Nathalie DEMONTREUILLE.

2019-18 : Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mars 2019

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à faire sur le procès-verbal de la dernière séance du 18 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal par 11 voix pour, 3 abstentions (Mme VINCENT, Mme GRAS, M. PEPOZ) et 1 voix contre (Mme BOLLE).

M. Guidet Sébastien arrive à 19h25.

2019-19 : Approbation du Compte Administratif 2018

M. le Maire sort et laisse la parole à M. VAILLANT Claude, le doyen, qui explique le Compte Administratif 2018 qui se répartit comme suit :

*** Investissement :**

Dépenses réalisées	342 117.09 €
Recettes réalisées	644 262.11 €
Excédent d'investissement	351 224.39 €
Résultat reporté de 2017	- 49 079.37 €
Résultat de clôture de 2018	+ 302 145.02 €

*** Fonctionnement :**

Dépenses réalisées	760 006.82 €
Recettes réalisées	1 015 955.40 €
Excédent de fonctionnement	115 253.92 €
Résultat reporté de 2017	140 694.66 €
Résultat de clôture de 2018	+ 255 948.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2018 par 11 voix pour, 1 abstention (Mme VINCENT) et 2 voix contre (Mme BOLLE, M. PEPOZ)

2019-20 : Approbation du Compte de Gestion 2018

Le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2018 laisse apparaître un excédent global de clôture de 558 093.60 €.

Madame la Perceptrice propose un Compte de Gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2018 pour le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 3 abstentions (Mme BOLLE, Mme VINCENT, M. PEPOZ) le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte de gestion présenté par Madame la Perceptrice,
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion,
- d'admettre que les opérations, effectuées par le comptable au titre de l'exercice 2018 pour le budget communal, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2019-21 : Vote des taux des taxes communales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal adopte les taux suivants :

DESIGNATION DES TAXES	TAUX	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2018	PRODUITS
Taxe d'habitation	11.08%	1 347 000 €	149 248 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40.98%	792 300 €	324 685 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	63.92%	49 300 €	31 513 €
TOTAL			505 446 €

2019-22 : Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal a l'obligation d'affecter au minimum à l'investissement une somme permettant de combler l'éventuel déficit ou besoin de financement.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **255 948.58 €**
- Un excédent d'investissement de **302 145.02 €**

Le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour, 1 voix contre (Mme BOLLE) et 1 abstention (M. PEPOZ) d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

- Affecter au 1068 du Budget Primitif 2019 la somme de **80 292.65 €**,
- Reporter en fonctionnement au 002 du Budget Primitif 2019 la somme de **175 655.93 €**.
- Reporter en investissement au 001 du Budget Primitif 2019 la somme de **302 145.02 €**.

2019-23 : Subventions communales aux Associations

Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'accorder aux Associations les subventions communales suivantes :

Voir tableau en annexe

2019-24 : Adoption du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal les propositions pour le budget 2019.

Le budget primitif 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement et en recettes et en dépenses d'investissement comme suit :

	Recettes	Dépenses
Investissement	1 013 157.00 €	1 013 157.00 €
Fonctionnement	2 061 694.00 €	2 061 694.00 €

Après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, 1 voix contre (Mme BOLLE) et 1 abstention (M. PEPOZ), le Conseil Municipal adopte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019.

2019-25 : Indemnité de gardiennage de l'église

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à fixer l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2019 sachant que le plafond indemnitaire applicable pour un gardien ne résidant pas dans la commune est de 120.97 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de gardiennage de l'église au Père Faivre pour un montant de 120.97 € pour l'année 2019.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Jean-Pierre BLOT

